

Compte-rendu de réunion

Objet : Groupe de travail « Milieux naturels et séquence " Éviter, Réduire, Compenser " territorialisée »

Date de réunion : Mardi 23 mai 2023

Lieu : Salle des mariages de la mairie de Miramas

Rédacteur du CR : DREAL PACA

Intervenants	Participants	Liste de diffusion
Voir liste annexée		Participants

1. Rappel du contexte

La DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur a engagé une nouvelle phase d'études d'opportunités et de concertation continue.

Une 1^{ère} séquence de concertation entre mars et juin 2022 a permis d'enrichir les connaissances sur la situation du territoire, les enjeux et dynamiques d'évolution à prendre en compte pour le projet.

En parallèle des études d'opportunités de phase 2 sur le projet, une 2^{ème} séquence de concertation est engagée depuis la fin de l'année 2022 et a pour objectifs de :

- Partager avec les parties prenantes de la concertation :
 - Les objectifs du projet ;
 - L'état initial actualisé ;
 - Les dynamiques d'évolution et projets envisagés sur le territoire ;
 - Les politiques et stratégies nationales : mobilité, énergie-climat, biodiversité, agriculture ... ;
- Recueillir les enjeux prioritaires des participants pour permettre l'évaluation des variantes ;
- Co-construire les variantes ;
- Partager la méthode d'évaluation des variantes

Le 23 mai 2023, la DREAL a organisé à Miramas un groupe de travail consacré à la thématique : « Milieux naturels et séquence " Éviter, Réduire, Compenser " territorialisée »

Le présent compte-rendu propose une restitution synthétique des échanges nourris de ce groupe de travail.

NB : Le support de présentation est joint au présent document.

2. Déroulé du groupe de travail

M. Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas, introduit la séance en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence.

Le groupe de travail s'est déroulé en 3 temps :

- Rappel du processus d'élaboration du projet
- Présentation de la démarche « éviter, réduire, compenser » territorialisée
- Présentation des études environnementales sur les milieux naturels.

Compte tenu de la richesse des échanges, un 2^{ème} groupe de travail sur la même thématique a été programmé le 28 juin 2023. Cette réunion permettra de poursuivre les échanges et d'enrichir les enjeux en lien avec le milieu naturel afin de contribuer à la grille d'analyse multicritère.

3. Propos introductif

Lionel PATTE Adjoint au chef de service transport infrastructures et mobilités de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, Provence-Alpes-Côte d'Azur remercie M. VIGOUROUX pour son accueil et présente les membres de l'équipe (bureau d'étude Egis et Nicaya conseil).

M. PATTE rappelle deux objectifs principaux, d'une part la participation de tous à la construction du projet de liaison entre Fos-sur-Mer et Salon et d'autre part l'importance d'enrichir les enjeux locaux et spécifiquement, pour ce soir, ceux concernant les milieux naturels.

Suite au groupe de travail du 16 mai 2023 relatif à la conception des variantes de la section Sud et du contournement de Fos-sur-Mer, la DREAL réaffirme sa volonté de permettre l'expression libre de tous les participants afin de garantir des échanges constructifs et maîtrisés.

Mme Audrey RICHARD-FERROUDJI, rappelle que la concertation continue sur le projet de liaison entre Fos-sur-Mer et Salon est garantie par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) représentée par Jean-Michel FOURNIAU et elle-même. Dans le cadre du droit à l'information et à la participation, elle encourage les participants à solliciter la commission.

4. Rappel du processus d'élaboration du projet et les objectifs du groupe de travail

Xavier CEREAL, responsable d'opération à la DREAL PACA présente le processus d'étude et de concertation.

- Il rappelle le processus en cours et précise qu'à l'issue de la séquence 2 de la concertation l'objectif sera d'enrichir la

grille d'analyse multicritère, de mener des groupes de travail géographiques et de finaliser le dossier d'études d'opportunité.

- Une réunion publique sera organisée à l'issue de cette période afin de présenter les résultats des études où chacune et chacun seront invités à se positionner sur la variante préférentielle.
- La séance du jour va consister à présenter la démarche « éviter, réduire, compenser, territorialisée et à partager les diagnostics des études environnementales afin de confirmer les enjeux environnementaux et naturels et permettre d'enrichir la grille d'analyse multicritère.

5. Remarques générales sur le projet de liaison Fos-Salon

Concernant les aspects généraux du projet de liaison entre Fos et Salon :

- M. DEL CORSO, chef de mission paysage à la Métropole Aix Marseille Provence et habitant (précise qu'il s'exprime en tant qu'habitant) soulève la question de l'évitement du projet lui-même. Il indique que la pertinence et la nécessité du projet semblent liées à l'amélioration de la desserte du port de Fos, une réalisation qui aurait dû être effectuée dans les années 70. Avec l'expansion du transport routier et les déplacements pendulaires générés par les personnes travaillant dans la zone mais vivant à l'extérieur, il indique que des alternatives possibles pourraient être envisagées : transports collectifs et modes massifiés notamment.
 - La DREAL rappelle qu'un débat public a eu lieu, portant notamment sur l'opportunité du projet, et que l'État a décidé par décision ministérielle de 2021 de poursuivre ce projet en continuant à l'enrichir et à l'affiner. Elle indique que l'objectif de la phase d'études en cours est de concevoir les variantes retenues par cette décision et de les comparer en vue de choisir la variante préférentielle à porter à l'enquête d'utilité publique. L'analyse sur l'opportunité du projet sera réactualisée dans le dossier d'enquête publique. A ce titre, l'inscription du projet dans une stratégie multimodale est un enjeu central, qui s'est traduit à ce stade par la mise en place du comité de suivi intermodal Ouest Étang de Berre présidé par le préfet de région.
- M. CLARET, du collectif Cistude, estime important de ne pas se laisser enfermer dans une seule et même perspective. Dans chaque réunion sur les différentes options, il est souvent affirmé que le projet est indispensable. Cependant, un grand nombre de personnes partage l'opinion que la liaison Fos-Salon est préjudiciable pour l'environnement et la population.

- M. VIGOUROUX, invite les participants à relire le rapport du débat public et à travailler ensemble. Il est important de souligner que certains projets n'ont finalement pas abouti. La concertation permet d'affiner les arguments de chacun sans dogme. Le report modal constitue une question cruciale qui doit intégrer la dernière étape, qui consiste à organiser le dernier kilomètre. Il invite les participants à poursuivre la réflexion, à examiner l'ensemble du contexte, à nourrir les études pour aller vers l'étape de l'enquête publique. Nous aurons alors l'occasion de discuter et de prendre des décisions éclairées.

6. Présentation de la démarche « éviter, réduire, compenser » territorialisée

La démarche « éviter, réduire, compenser » (ERC) territorialisée est une démarche partenariale engagée par la DREAL avec l'appui d'un bureau d'étude à l'échelle de la plaine de la Crau.

- L'enjeu de la démarche est de parvenir à concilier la réalisation des projets jugés nécessaires au territoire, tout en répondant aux enjeux de préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité.
- Un état des lieux du territoire a été réalisé et une feuille de route est en préparation, permettant d'assurer une stratégie générale efficiente de préservation, d'amélioration et de compensation.
- La démarche ERC avait déjà fait l'objet d'une 1^{ère} présentation lors du groupe de travail du 28 avril 2022.¹

Sur la notion de compensation :

- M. BENISTY, du collectif Extinction Rebellion, interroge la DREAL sur la méthode utilisée, il estime important de connaître les mesures compensatoires avant de pouvoir se positionner ensuite sur la variante préférentielle.
 - La DREAL répond qu'il est d'abord nécessaire d'estimer les impacts des variantes, de définir les premières mesures d'évitement et de réduction, avant d'estimer les besoins de compensation, puis d'identifier les capacités de compensation ou les difficultés potentielles. Ces éléments seront pris en compte lors du choix de la variante préférentielle. La définition des mesures compensatoires sera réalisée au stade des études préalables (étude d'impact) avant d'être affinées et mises en œuvre de manière opérationnelle dans le cadre des procédures d'autorisation

¹ La synthèse de cette séance ainsi que son support de présentation sont disponibles sur le site du projet, dans l'onglet document et étude: <https://www.liaison-fos-salon.com/documents-et-etudes>

environnementale, après obtention le cas échéant de l'arrêté de déclaration d'utilité publique du projet.

- Un participant remet en question le terme même de « compensation », considérant que les coussouls dégradés ne se reconstituent pas, les prairies ayant des siècles d'existence et leurs destructions étant accélérées par l'artificialisation.
- M. CLARET, du collectif Cistude partage ce point de vue : le terme de compensation relève d'une malhonnêteté intellectuelle, car chaque lieu est unique et par définition irremplaçable. Il rejette également le terme d'artificialisation, euphémisme qu'il propose de remplacer par destruction.
- M. MARQUIS, du collectif Cistude considère que si les variantes traversent la réserve nationale des coussouls de Crau, aucune compensation n'est envisageable.
- M. MEUNIER, représentant de l'association MCTB Golfe de Fos Environnement, demande à la DREAL si l'extension de la réserve naturelle nationale des coussouls de Crau, telle qu'elle est prévue, sera considérée comme une mesure compensatoire. Il souhaite également avoir des précisions sur les objectifs de la démarche ERC. Est-ce que dans les zones à protéger, celles qui sont déjà exposées comme la nappe de Crau le seront également ?
 - La DREAL indique que l'extension de la réserve naturelle des Coussouls de Crau, par ailleurs portée par l'État, ne peut être considérée comme une mesure compensatoire.
 - La DREAL précise que la démarche ERC a une valeur réglementaire et que les mesures de compensation sont additionnelles. Elles se font par projet et sont corrélées avec les impacts de ces derniers.
 - La DREAL confirme que c'est une obligation réglementaire et que l'ensemble de ces critères sont pris en compte et s'additionne aux objectifs de réduction des impacts.

La gouvernance et l'interrelation des services de l'État :

- M. BOUVIER, chargé de projet réserves naturelles au service parcs, espace naturel et biodiversité du conseil régional de la région Provence-Alpes Côte d'Azur, demande à la DREAL d'expliquer la non-présence du Service Biodiversité, Eau et Paysages (SBEP) sur ce sujet aussi central que représente la préservation du patrimoine naturel et paysager de la région.
 - La DREAL précise que cette réunion n'est pas une réunion de gouvernance. Des échanges sont tenus régulièrement avec les autres services de l'État et la vision du SBEP est intégrée au projet. La mission principale de la DREAL, déjà soulignée lors du débat public, est d'élaborer et évaluer un projet en tenant compte de l'ensemble des politiques publiques - celles portées par l'État, comme celles portées par les collectivités - en les enrichissant grâce aux connaissances et expertises locales. L'objectif de l'État est de proposer une

position globale et cohérente afin de prendre en compte au mieux les enjeux en présence.

7. Présentation des études environnementales sur les milieux naturels

Xavier CEREA présente cette séquence centrée sur la préservation de la biodiversité à l'échelle du projet et rappelle la méthodologie de travail. **Christophe GIROD** du bureau d'étude **EGIS** présente les inventaires réalisés :

- Les inventaires naturalistes ont été effectués par différents experts sur une période d'un an, afin de couvrir les quatre saisons. Les résultats de ce travail est présenté sur différentes cartographies :
 1. Zonages naturels réglementaires ;
 2. Zonages naturels non protégés ;
 3. Trames vertes et bleues et Schéma régional de Cohérence Écologique (SRCE) ;
 4. Diagnostic et inventaires, faune et flore ;
 5. Diagnostic et inventaires des habitats naturels ;
 6. Une synthèse des enjeux relatifs au milieu naturel.

La présentation a suscité de nombreux échanges dont voici une restitution synthétique des questionnements et remarques des participants

Remarques générales sur la présentation des études environnementales sur les milieux naturels :

- M.MEUNIER, demande pourquoi les zones d'études sont aussi larges bien au-delà de l'implantation des routes et non pas sur un périmètre plus restreint ?
 - M.GIROD, précise que l'objectif du travail mené est d'obtenir des informations précises et fiables. Des espèces peuvent être identifiées à distance du projet, mais avoir besoin de se déplacer sur les espaces concernés pour répondre à des besoins ou accomplir une part de leur cycle biologique. Il est nécessaire que les études balayent un périmètre plus large.
- M.CLÉMENT, du Grand Port Maritime de Marseille (GPMM), rappelle qu'un schéma directeur du patrimoine naturel a été élaboré. Il s'étonne de constater que certains niveaux d'enjeux présentés par M. GIROD ne semblent pas cohérents avec les travaux réalisés par le GPMM. Il pense nécessaire d'établir une concordance des niveaux d'approche, en tenant compte notamment du territoire élargi incluant la Crau.
 - M. GIROD explique qu'en ce qui concerne les enjeux des espèces, ils proviennent du Schéma Directeur du Patrimoine Naturel (SDPN). Cependant, dans la mesure où le périmètre ayant fait l'objet de l'inventaire, se situe en périphérie, les

espèces répertoriées dans le SDPN ne s'y retrouvent pas, à l'exception du secteur du Ventillon. L'échelle de niveaux d'enjeux est différente.

- M. CLÉMENT, précise que les niveaux d'enjeux sont la base du calculateur du ratio de compensation. Il est donc crucial que les mesures compensatoires soient définies en fonction de niveaux d'enjeux cohérents. Ceci est important à la fois pour les mesures elles-mêmes et pour la fonctionnalité du projet. L'aspect linéaire est à prendre en compte, même s'il peut y avoir des conséquences négatives.
 - M. GIROD, note que les enjeux peuvent être parfois faibles, avec des impacts très importants, et vice versa. Il partage la nécessité d'harmonisation des enjeux.
 - La DREAL souligne que ce point est fondamental, et qu'il sera approfondi dans les semaines à venir. L'harmonisation des enjeux et la méthodologie sont essentiels afin de pouvoir expliquer clairement à tous la cohérence globale. La concertation que nous menons vise précisément à cela.
- M. MAURY, du conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA), remercie EGIS pour la présentation réalisée. Cependant, il souligne que la question des continuités écologiques n'a pas été suffisamment abordée. Il est question de fonctionnalités alors qu'il serait nécessaire de prendre conscience de l'enjeu majeur soulevé. Il existait 60 000 hectares de coussouls il y a 150 ans, tandis qu'aujourd'hui il en reste 14 000 hectares. C'est un patrimoine exceptionnel, unique au monde qui est grignoté, détruit et fragmenté.
 - La DREAL partage pleinement cette remarque et indique que la protection des coussouls et plus généralement de l'environnement est un enjeu pour l'État dans le cadre de ce projet et dans ses politiques (extension RNN des Coussouls de Crau en lien avec la stratégie nationale des aires protégées, démarche territorialisation ERC à l'échelle de la plaine de la Crau par exemple). La question des continuités écologiques est intégrée à la démarche et des études sont menées par EGIS à cet égard. Ces éléments seront partagés lors des prochaines réunions.
- M. BOUVIER, après la présentation des différentes cartes, mentionne l'importance de protéger davantage les espaces naturels exceptionnels. Il suggère à la DREAL de prendre ce sujet plus sérieusement en compte, car les éléments présentés ne correspondent pas à la réalité. En outre, il questionne également le fait que le pouvoir économique dicte les politiques publiques, sans considération pour la nature.
 - La DREAL répond que tous les enjeux (économiques, fonctionnels, environnementaux, etc.) sont étudiés de la manière la plus rigoureuse. La comparaison des variantes sera réalisée et la décision politique de choix d'une variante préférentielle sera prise par les élus.

- M. VIGOUROUX, note que la question de M. BOUVIER, représentant technique de la Région PACA, relève du politique et qu'elle outrepassa le cadre de la réunion. Il remercie la CNDP de garantir la neutralité des échanges.

Sur les représentations cartographiques :

- M. MAURY, demande à la DREAL si les périmètres réglementaires sont bien pris en compte.
 - La DREAL montre que ces périmètres figurent bien sur les cartes.
- Un participant souligne que sur certaines cartes présentées la section médiane n'apparaît pas.
 - LA DREAL explique que la présentation privilégie les sections présentant les plus forts enjeux, eu égard à la nature des travaux prévus (sur la section centrale, il s'agit globalement d'un aménagement sur place, il n'y a pas de variantes de tracé envisagé). En toute hypothèse, les cartes existent bien sur la section centrale et seront partagées. Elles pourront être discutées lors de la prochaine réunion.

Sur les espèces faunistiques recensées et protégées :

M. GIROD, a pu répondre à l'ensemble des questions qui lui ont été posées, en précisant aux participants des éléments sur les types d'espèces, leurs raretés, la fréquentation, le type d'habitat, les conditions favorables ou défavorables pour les rencontrer et les méthodes utilisées pour leur recensement.

- M. ROULET, informe la DREAL que de nombreuses espèces sont présentes sur sa propriété agricole du Grand Moutonnier situé au sud d'Istres à la limite de la variante n°1. Il propose à M. GIROD de lui fournir des données issues d'une étude réalisée antérieurement.
- Un participant note l'importance de considérer les espèces qui jouent des rôles extrêmement importants dans les productions agricoles. Au cours des 30 dernières années, 60 % des oiseaux ont disparu. De nombreux insectes ont également disparu, représentant 80 % de la biomasse des insectes. Si les insectes disparaissent, il n'y aura plus de pollinisation, ce qui entraînera la disparition des fruits et légumes. Étant donné l'ampleur du projet, il est primordial de prendre en compte de manière globale ces espèces qui jouent des rôles fondamentaux.

Influence du climat sur la biodiversité et altération de la validité des études et du projet :

- Un participant s'interroge sur la définition des niveaux d'enjeux présentés sur les cartes. La temporalité est-elle prise en compte en ce qui concerne la durée de vie du projet, son impact sur les espèces, en intégrant les enjeux liés au changement climatique ? Le changement climatique a des effets sur la biodiversité et l'arrivée d'espèces préalablement absentes du territoire. Il

questionne la DREAL sur la visibilité à moyen et long terme et le degré d'incertitude.

- M. GIROD répond qu'il n'y a pas de connaissance au-delà des échelles macro en ce qui concerne le déclin des espèces.
- M. MARQUIS demande si les études intègrent l'impact et l'influence du climat sur la faune et surtout la flore.
- M. GIROD précise qu'une bibliographie complète sera mise à disposition. Des inventaires complémentaires seront réalisés dans les prochaines phases d'études (aujourd'hui études préliminaires) afin de limiter tout biais éventuel.
- La DREAL ajoute qu'il est essentiel de mettre en évidence les biais afin de les limiter et permettre d'obtenir des études pertinentes et objectives. Les épisodes météorologiques se dérèglent. Nous sommes confrontés à une incertitude quant à la période de référence que nous considérons comme normale. Cependant, si cela nécessite d'enrichir et de relancer des inventaires, nous le ferons.

Sur le sujet des zones humides :

- M. CLÉMENT, souligne que les zones humides ont peu été prises en considération jusqu'à présent. Il souligne que l'approche présentée est basée sur les habitats. Il aimerait cependant savoir jusqu'où ira la caractérisation des zones humides dans le choix des variantes. Est-ce qu'une estimation de la proportion des habitats existe ? Est-il nécessaire de mener des études pédologiques ?
 - M. GIROD confirme l'importance des habitats humides. Des compléments d'étude seront réalisés dans ce domaine. La pédologie pourrait en effet apporter des informations supplémentaires sur ces zones.
- Un participant ajoute que sur la carte des niveaux d'enjeux de la section sud du projet de liaison Fos-Salon, (diapo 53) il manque une continuité de la zone humide (aplat rouge) située au nord de l'étang de Lavalduc. Il est important que l'enjeu lié aux zones humides s'étende jusqu'à la source.
 - Marie-Christine MONTANO du bureau d'étude Égis précise qu'en ce qui concerne la carte identifiant les zones humides, la langue de zone humide est bien figurée jusqu'à la source de Fanfarigoule. Egis prendra en compte la remarque concernant la qualification du niveau d'enjeu (fort ou modéré) et en rendra compte lors de la prochaine réunion.

8. Suites et clôture de la séance

La DREAL remercie l'ensemble des participants pour leur participation active. Certains points, initialement à l'ordre du jour n'ont pas pu être abordés.

Afin de garantir que tous les sujets soient présentés et permettre d'approfondir les échanges, un 2nd groupe de travail sur la même thématique est programmé le 28 juin 2023 [finalement reporté au 4 juillet].

Ce groupe de travail sera consacré à la poursuite du partage des résultats des inventaires naturalistes, à l'identification et l'enrichissement des enjeux prioritaires et des 1^{ers} éléments de critères d'évaluation des variantes.

9. ANNEXE – LISTE DES PRÉSENTS

9.1. Maître d'ouvrage

Nom	Prénom	Organisme
PATTE	Lionel	Adjoint au chef du service transports, infrastructures, mobilité
CEREA	Xavier	Responsable d'opération DREAL PACA

9.2. Prestataire de la DREAL

Nom	Prénom	Organisme
GIROD	Christophe	Bureau d'étude Egis – MOE
MONTANO	Marie-Christine	Bureau d'étude Egis – MOE
MEYER	Éric	Bureau d'étude Egis – MOE
PÉRICHON	Blandine	Nicaya conseil AMO concertation DREAL PACA
LAURENT	Sacha	Nicaya conseil AMO concertation DREAL PACA
FLEURUS	Jordan	Nicaya conseil AMO concertation DREAL PACA

9.3. Garant de la concertation

Nom	Prénom	Organisme
RICHARD-FERROUDJI	Audrey	Commission Nationale du Débat Public – Garant de la concertation sur le projet de Liaison Fos Salon

9.4. Participants*

Nom	Prénom	Organisme
ALBEROLA	Hubert	
ARTIERES	Antoine	
BERTUS	Vincent	CEN PACA
BOUVIER	Espoir	Région Provence-Alpes-Côte D'Azur
BENISTY	Daniel	Extinction Rébellion
BENRAIS	Linda	
BERNEX	Jean-Luc	Métropole Aix Marseille Provence
CALLET	Marie-Pierre	Département des Bouches-du-Rhône, Vice-Présidente – Canton de Salon de Provence 1 – Déléguée aux Routes
CLARET	René	Habitant, Collectif Cistude
CHEYLAN	Gilles	
CLEMENT	Jérémy	GPM
COURTOIS	Kévin	Métropole Aix Marseille Provence
DAL COL	Gilbert	Association MCTB Golfe de Fos Environnement
DEL CORSO	Marc	Métropole Aix Marseille Provence
DILASSER	Quentin	Région Provence-Alpes-Côte D'Azur
DELAUNIET	Arielle	
FABRE	Marie-Claude	Habitante, Collectif Cistude
FERRER	Errol	Habitant
FRACHAT	Stéphane	Vinci autoroutes
GARCIA	Yves	
GUIRAUD	Bruno	Habitant
HIGLI	Daniel	Adjoint au maire de Miramas délégué aux déplacements
LAMBOLEY	Corinne	Habitante
LE CARROUR	Françoise	
LESCOT	Jérôme	Habitant
MARQUIS	Christian	Collectif Cistude
MAURY	Marc	CEN PACA

MEUNIER	Romuald	Association MCTB Golfe de Fos Environnement
MILLEVILLE	Christelle	Habitante
MOUTET	Daniel	Association ADPLGF
PHILIPPEAU	Thomas	Sens Urbain
PERONNET	Michel	Adjoint au maire de Grans délégué aux projets et aux grands travaux
RIVIERE	Justine	Métropole Aix Marseille Provence
ROULET	Michel	Habitant
TASSONE	Carmelo	Directeur aménagements et grands projets Mairie de Miramas
TRAMONTIN	Céline	SYMCRAU
TISSIER	Anne	
TRONC	Didier	
VIGOUROUX	Frédéric	Maire de Miramas
WOLFF	Axel	CEN PACA

**Ayant renseigné la feuille d'émargement*